



FORMATION RÉMUNÉRÉE
DU CAP AU BTS

Formation aux particuliers
Période de
professionnalisation, contrat
de professionnalisation et Droit
individuel à la formation



33, Bd. du Capitaine Gèze
13333 MARSEILLE Cedex 14

Tél. 04 91 21 57 00
Fax 04 91 21 57 01



Accès transport en commun

Métro ligne n° 2
Sortie station "Bougainville"

Bus ligne n° 30
Arrêt "Aygaldes Corot"



Ces formations bénéficient du
soutien du Conseil Régional
Provence Alpes Côte d'Azur

Tourisme et art de vivre

Cuisine, Restaurant et Service en café brasserie



BTS Hôtellerie restauration

Diplôme de niveau III

DÉFINITION

Le titulaire du BTS Hôtellerie-restauration :

- organise, pilote, anime et peut aussi concevoir un système de production et de distribution de biens et services ; il participe à leur production et à leur distribution ;
- élabore, analyse et exploite des données du système d'information ;
- conçoit, réalise et contrôle la communication externe et la commercialisation.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le titulaire du BTS Hôtellerie-restauration exerce son activité :

- dans des organisations productives de biens et services hôteliers à vocation commerciale ou sociale ;
- dans des organisations productives d'agro-alimentaires et des entreprises de services connexes à l'industrie hôtelière.

Ces activités s'exercent dans un contexte d'ouverture internationale.

Le titulaire du BTS Hôtellerie-restauration peut occuper un poste évolutif d'encadrement dans les services opérationnels ou fonctionnels. Il peut aussi créer sa propre entreprise.

Le titulaire du BTS Hôtellerie-restauration :

- est polyvalent et autonome dans les organisations faiblement structurées ;
- est spécialisé dans un service opérationnel ou fonctionnel dans les organisations fortement structurées.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Formation en alternance avec une entreprise d'accueil agréée et un centre de formation,
- Calendrier de présence au centre de formation et plan de formation remis à chaque jeune en formation et employeur.

SERVICES DU CENTRE DE FORMATION

- Le service entreprise peut aider les employeurs dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou les modifications d'agrément ainsi que les mettre en contact avec des candidats,
- Suivi de la formation de l'apprenti(e) par des visites en entreprise des responsables de section,
- Suivi de la formation sur le site Internet du centre de formation.

ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 25 ans,
- Déposer au Centre de formation un contrat en alternance signé avec une entreprise d'accueil,
- Participer à un entretien avec un professionnel du centre de formation courant Juin-Juillet,
- Fournir une photo d'identité et les trois derniers bulletins scolaires.

Recrutement

recrutement@corot-formations.com

Site Internet

www.cfa-corot.com